

Management de la sécurité

L'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des salariés



PUBLIC ▶ Cadres délégués, membres du CHSCT



OBJECTIFS ▶ Connaître les bases de la réglementation en terme de prévention
Satisfaire au décret prévoyant la mise à jour du Document Unique
Mettre en œuvre la politique de prévention



DURÉE
1 jour



CONTENU

Les connaissances de base

- Le rappel des mesures générales de prévention et d'organisation
- Les principes généraux de prévention
- L'obligation d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des salariés
- L'application du principe général d'évaluation des risques
- Les obligations spécifiques et les sanctions prévues

Faire connaître le « Document Unique »

- L'obligation de transcrire et mettre à jour dans un « Document Unique » les résultats de l'évaluation des risques
- Le Document Unique : son objectif, sa présentation, son contenu
- Les précautions à prendre
- Les conséquences pénales en cas d'absence ou de non mise à jour du Document Unique

Méthodologie



DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Echanges et discussions sur les situations rencontrées
Applications sur des cas concrets
Conseil
Remise de documents pédagogiques



SERVICE INFOS

02 99 52 54 52 ou 02 96 58 69 86
www.afpi-bretagne.com